

N° : 2022_09_30_34

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Publié le 
ID : 005-210500617-20220930-2022_09_30_34-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le trente septembre deux mille vingt-deux à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,
après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 34
DATE DE LA CONVOCATION	23/09/2022
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	07/10/2022

OBJET :

Carré de l'Imprimerie - Cession de l'immeuble sis Rue Pasteur

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSEYRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Sabrina CAL , M. Eric MONTOYA , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Elie CORDIER

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Paskale ROUGON procuration à M. Olivier PAUCHON, M. Cédryc AUGUSTE procuration à M. Richard GAZIGUIAN, M. Jean-Pierre MARTIN procuration à Mme Françoise BERNERD, M. Alain BLANC procuration à M. Pierre PHILIP, Mme Pauline FRABOULET procuration à Mme Charlotte KUENTZ, M. Nicolas GEIGER procuration à Mme Pimprenelle BUTZBACH

Absent(s) :

Mme Chiara GENTY, M. Bruno PATRON, M. Christophe PIERREL

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Alexandre MOUGIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Dans le cadre du projet du "Carré de l'Imprimerie", devant permettre la réalisation d'espaces de stationnement, de locaux commerciaux et à usage culturels et de logements sociaux en plein coeur du centre ville, la Ville de Gap a signé des conventions d'intervention foncière (CIF) avec l'Établissement public foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur (EPF PACA)

Ainsi, La mise en œuvre de ce programme ne pourra débuter que lorsque l'Établissement public foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur (EPF PACA) détiendra la maîtrise foncière de l'ensemble des biens immobiliers inclus dans le périmètre du projet.

A ce jour, l'immeuble sis Rue Pasteur et cadastré au n°197 section CO appartient toujours à la commune.

Cet immeuble bâti comprend les locaux, dont la salle de projection, de l'ancien cinéma "Le Royal" ainsi que d'un appartement.

Pour le bon déroulement du projet, il convient aujourd'hui de céder cet immeuble communal à l'EPF PACA.

Le Pôle d'Évaluation Domaniale a été consulté et, en date du 25 juillet 2022, a émis une prorogation de la validité de l'avis domanial précédemment rendu.

Cet avis précise une valeur vénale de 275 450,00 €.

Décision :

Il est proposé sur avis favorables des commissions de l'Urbanisme, de l'Agriculture et de la Transition Énergétique, et des Finances réunies respectivement les 20 et 21 septembre 2022 :

Article 1 : d'approuver la cession de l'immeuble cadastré au n°197 section CO à l'EPF PACA au prix de 275 450,00 €;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette opération dont l'acte authentique de cession.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 34

- CONTRE : 6

Mme Charlotte KUENTZ, Mme Isabelle DAVID, Mme Pauline FRABOULET, M. Eric GARCIN, Mme Pimprenelle BUTZBACH, M. Nicolas GEIGER

La Conseillère Municipale Déléguée



Evelyne COLONNA

Le Secrétaire de Séance



Alexandre MOUGIN

Transmis en Préfecture le : 10 OCT. 2022

Affiché ou publié le : 10 OCT. 2022



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

AVIGNON, le 25/07/2022

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DE VAUCLUSE**
CONSEIL AUX DÉCIDEURS PUBLICS ET AFFAIRES DOMANIALES
PÔLE D'ÉVALUATION DOMANIALE
CITÉ ADMINISTRATIVE
AVENUE DU 7^{ÈME} GÉNIE
BP 31091
84097 AVIGNON CEDEX 9
Téléphone : 04 90 80 41 45
Mél. : ddip84.pole-evaluation @dgfip.finances.gouv.fr
Affaire suivie par : Christel MORAND
christele.morand@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 04.90.80.41.36
Réf. DS : 911 41 66
Réf. OSE : 2022-05061-48 844
Réf. LIDO antérieure : 2020-05061V0116

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES

À

M. LE MAIRE DE GAP

Objet : Prorogation de la validité d'un avis domanial (Réf. 2020-05061V0116).

Le 25/02/2020, un avis dont les références figurent en objet, a été rendu concernant la valeur vénale d'un immeuble bâti (cinéma et appartement) cadastré CO 197.

La valeur vénale de ce bien a été fixée à **275.450€** pour une durée de validité de l'avis de 18 mois, soit jusqu'au 25/08/2021.

L'avis est prorogé pour une durée de 12 mois, soit jusqu'au 26/07/2023 à la valeur initiale de **275.450€**.

Pour le Directeur Départemental des Finances Publiques de Vaucluse, par délégation,
L'Inspecteur Des Finances Publiques
Évaluateur

CHRISTEL MORAND

